



A sociaci3n **A**mericana de **J**uristas
ssociation **am**ericaine de **uristes**
ssocia3ao **mer**icana de **uristas**
merican **ssociation of** **urists**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

22^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 6: Examen Périodique Universel. Débat général

Monsieur le Président,

L'Association internationale des juristes démocrates (AIJD), le Centre palestinien pour les droits de l'homme (PCHR), le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM) et l'Association américaine de juristes (AAJ) considèrent qu'il est inacceptable que le gouvernement israélien ait refusé de se soumettre à son Examen Périodique Universel (EPU), qui était prévu le 29 janvier 2013.

La décision d'Israël de boycotter l'EPU est une illustration supplémentaire de son mépris pour ses obligations internationales en matière de droits de l'homme et de son absence d'engagement en matière de coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme, qui constitue un devoir pour les Etats Membres de l'ONU.

Le refus d'Israël de se soumettre au processus d'examen représente une menace sérieuse pour la crédibilité du Conseil des droits de l'homme. L'Examen Périodique Universel a été mis en œuvre par l'Assemblée générale dans le but clair de passer en revue le respect par chaque Etat de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme afin d'assurer une couverture universelle et l'égalité de traitement entre tous les Etats.

Israël est le seul pays à avoir refusé de coopérer avec l'EPU et, de ce fait, a créé un précédent extrêmement dangereux. Le Conseil des droits de l'homme ne devrait pas permettre à Israël, ni à n'importe quel autre pays, de se soustraire à l'EPU et de le saper en refusant de se présenter devant lui et devrait, au contraire, défendre ses standards et ses procédures.

Malgré le refus d'Israël de participer à l'Examen Périodique Universel, nous appelons le Conseil des droits de l'homme à procéder à l'examen du respect par Israël de ses obligations en matière de droits de l'homme sur la base des informations objectives et fiables dont il dispose. Il est urgent de préserver et d'appliquer ce mécanisme.

Les Etats Membres des Nations Unies devraient se demander si Israël a toujours sa place dans cette institution, dans la mesure où il ne respecte pas les décisions de ses organes. Israël ne devrait-il pas être suspendu, comme l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid ?

15 Mars 2013